Yverdon-les-Bains

Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 6 novembre 2026
N/réf. : lac

AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électrices et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 5 novembre 2026, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR26.23PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour l'achat d'une surface de 3'500 m2 à détacher de la parcelle n° 3016 située au Parc scientifique et technologique (PST), afin d'y construire à l'horizon 2030-2033 le deuxième point d'injection électrique Yverdon Sud « YSUD »

- **PR26.24PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour financer la mise en œuvre de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique de 2ème génération pour la période 2026 - 2035

*Le référendum peut être demandé contre la décision ci-dessus dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 6 novembre au 16 novembre 2026